



Règlement intérieur de l'association

ARTICLE 1 : L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION SEA SALS'N SWING

L'adhésion à l'association est obligatoire pour toute inscription aux cours de danse. Elle donne droit à des réductions à certaines soirées et manifestations organisées par l'association, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

L'adhésion est valable du 1er juillet au 30 juin de l'exercice et est conditionnée par :

- *la remise d'un bulletin d'adhésion complété et signé ;*
- *le paiement des frais d'adhésion dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration et indiqué sur le bulletin d'adhésion ;*

L'adhésion est acquise définitivement par l'association et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, même partiel.

ARTICLE 2 : LES COURS

L'INSCRIPTION

L'inscription aux cours de danse est payante. La cotisation peut être annuelle ou trimestrielle. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Les conditions de participation aux cours de danse sont les suivantes :

- *être adhérent à l'association Sea Sals'n Swing ;*
- *être majeur ou mineur âgé d'au moins 14 ans avec autorisation des parents ;*
- *être apte physiquement à la pratique de la danse (attesté par un certificat médical) ;*
- *avoir une assurance de responsabilité civile à jour.*

L'association se réserve le droit de refuser des inscriptions dans le but de :

- *équilibrer la parité danseurs – danseuses ;*
- *limiter le nombre de participant par cours.*

La première séance d'essai est gratuite.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption temporaire de votre part durant la période de cours.

Sauf cas de forces majeures, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de votre part avant les dates définies de fin de cours.

Cas de forces majeures : arrêt-maladie ou accident supérieur à 1 mois, décès, mutation professionnelle. Dans tous les cas, fournir une attestation ou certificat

En cas d'annulation de cours par l'association, vous serez remboursé au prorata des cours restants



RÈGLEMENT INTERNE AUX COURS

Le choix et les passages de niveau sont à l'appréciation des enseignants.

L'association se réserve le droit d'annuler certains cours en cas d'effectif insuffisant et d'apporter toute modification sur le déroulement des cours en cas de nécessité.

Pour garantir la propreté des locaux, il est demandé d'apporter une 2e paire de chaussures n'ayant pas servie en extérieur.

ARTICLE 3 : LES ASSURANCES

Conformément à l'obligation d'assurance, l'association Sea Sals'n Swing a souscrit une couverture d'assurance Responsabilité Civile auprès de ACM-IARD S.S. (Crédit Mutuel).

ARTICLE 4 : LES VOLS OU PERTES

L'association Sea Sals'n Swing ne peut être tenue pour responsable des vols, pertes ou dégradations des effets personnels survenus lors des cours ou de toute autre manifestation organisée par l'association.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS ET ANIMATEURS

Les adhérents ont l'obligation de respecter les lieux mis à dispositions des cours (et manifestations), les cours (et manifestations), les autres adhérents et les animateurs.

Les enfants présents lors des cours (et manifestations) sont sous la responsabilité exclusive de leurs parents.

Le manquement à une ou plusieurs de ces obligations entraîne l'exclusion temporaire des cours (ou manifestation) par l'animateur ou le Président, voire la radiation de la liste des adhérents par le Conseil d'Administration.

L'animateur est tenu d'assurer le cours dont il est responsable ou à défaut garantir son remplacement.

Lors des cours et des manifestations organisées par Sea Sals'n Swing, les adhérents sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés. Sauf refus explicite à l'adhésion, les adhérents accordent à Sea Sals'n Swing le droit d'utiliser leur image dans le cadre de l'association (site Web, DVD, album-photo...).

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les données personnelles fournies à Sea Sals'n Swing font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont confidentielles et strictement utilisées dans le cadre de la gestion de l'association. À tout moment, les adhérents ont le droit d'accès et de modification sur les données les concernant.